



Prix SUEZ initiatives - Institut de France

5^{ème} édition
2015 - 2016

DOSSIER DE CANDIDATURE

I.	RAPPEL.....	2
II.	APPRECIATION DU PROJET	3
III.	PRESENTATION DU PROJET	4
IV.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	9

I. RAPPEL

Date limite de dépôt des candidatures : **15 janvier 2016**

Par mail : prix.initiatives@suez-env.com

Avec en copie : com@institut-de-france.fr

ou par courrier :

**Prix SUEZ initiatives
Institut de France
23 quai de Conti
75006 Paris, France**

Votre dossier de candidature doit comporter :

- La fiche de synthèse (un recto – verso maximum, selon la trame fournie)
- Le dossier rempli selon la trame fournie ci-après ;
- Les annexes, composées de :
 - Une présentation power point du projet (10 diapositives maximum) ;
 - Une présentation de l'organisme candidat,
 - Une présentation du/des responsable(s) du projet présenté avec le(s) CV,
 - Dans le cas d'une candidature au Prix Accès aux Services Essentiels, une lettre de recommandation de l'organisation publique qui appuie le projet (collectivité locale, service déconcentré de l'État, etc.),
 - Le budget et le calendrier du projet : période et durée d'exécution des actions réalisées et prévisionnelles,
 - Les coordonnées bancaires de l'organisme candidat,
 - Toute garantie concernant la diffusion et la propriété intellectuelle (cf. article 7 du règlement),
 - Toute pièce complémentaire que le candidat jugera utile.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Les organisateurs pourront demander au candidat toute pièce complémentaire qu'ils jugeraient utile.

IMPORTANT : Prendre connaissance du Règlement.

(téléchargeable sur le site Internet du Prix SUEZ initiatives : www.prix-initiatives.com)

Pour remplir votre dossier :

- **Cocher les cases ou répondre dans les espaces prévus à cet effet (espaces grisés)**
- **Règles typographiques pour l'ensemble du document : police Arial, taille 10, intervalle et interligne simples.**

II. APPRECIATION DU PROJET

Le Prix SUEZ initiatives - Institut de France récompense des projets et des innovations qui contribuent à développer les services de l'eau, de l'assainissement ou la gestion des déchets dans les pays en développement. Ces projets et innovations doivent avoir prouvé leur utilité, leur faisabilité et leur durabilité.

L'objet d'un tel Prix est de faire connaître les projets et les innovations récompensées afin qu'ils puissent servir au plus grand nombre et être appliqués par ceux qui le souhaitent dans d'autres contextes.

Les instances de sélection du Prix SUEZ initiatives - Institut de France étudieront et sélectionneront les candidatures à travers les points ci-après :

1. **Les candidatures doivent obligatoirement répondre aux critères décrits dans l'article 4 du Règlement du Prix** (téléchargeable sur le site Internet du Prix).

2. Pour sélectionner les lauréats, le Jury sera très attentif :
 - au caractère **reproductible** du projet,
 - aux **résultats obtenus** par le projet,
 - à la **faisabilité technique et financière** du projet, ainsi qu'aux facteurs permettant d'assurer la **pérennité** des résultats obtenus,
 - à l'**implication des parties prenantes** dans le projet.

3. Sans caractère exclusif vis-à-vis des autres candidatures, les instances de sélection du concours étudieront en priorité les projets :
 - visant leur appropriation par les bénéficiaires et les parties prenantes locales (populations, autorités publiques, institutions, ...),
 - permettant l'intégration ou la participation des populations précaires,
 - applicables en milieu urbain ou périurbain.

4. Dans le cas du Prix Accès aux Services Essentiels, le Prix SUEZ initiatives - Institut de France n'a pas pour objet de financer un projet de développement "classique" pour lequel le Fonds SUEZ initiatives ou l'Institut de France disposent d'autres formes de soutien (subventions, mécénat de compétences, etc.). Les instances de sélection s'attacheront donc à sélectionner des innovations ou des projets présentant un **caractère innovant** (d'un point de vue technique, organisationnel, social, etc.).

III. PRESENTATION DU PROJET

1. Titre du projet

L'intitulé doit être explicite, précis et synthétique (1500 caractères maximum).

2. Présentation de la structure porteuse du projet

Nom de la structure :

.....

Statut juridique :

.....

Date de création :

.....

Site Internet :

.....

Coordonnées du siège :

.....

Nom et adresse e-mail du représentant légal :

.....

Principaux domaines d'intervention/d'expertise :
(*eau/assainissement/déchets, milieu rural/urbain, zones géographiques...*)

.....

	Année N-1	Année N-2	Année N-3
Budget réalisé [en €]			
Nombre de projets en cours			
Enveloppe moyenne des projets [en €]			
Nombre de salariés			
Nombre de bénévoles			
Principaux partenaires constants			
Montant subventions privées reçues			
Montant subventions publiques reçues			

3. Pertinence du projet

Contexte

- Décrire :
 - l'origine du projet;
 - les enjeux et besoins auxquels le projet entend répondre;
 - le lieu et le contexte local où le projet a été développé et testé.

Objectifs

- Présenter concrètement le(s) objectif(s) du projet.

4. Description de votre projet

- Localisation : où le projet a-t-il été mis en œuvre ?

- Décrivez en quoi consiste votre projet.

La solution que vous présentez peut être dans le domaine technique, financier, politique, organisationnel, etc.

5. Mise en œuvre du projet lors d'une ou plusieurs expériences pilotes

Durée et plan d'actions

- Décrire de façon détaillée et factuelle le calendrier du projet, les différentes activités mises en œuvre, etc.

Si le projet s'inscrit dans le cadre d'un programme plus vaste, décrire comment le projet s'insère dans ce programme et bénéficie de ses résultats.

6. Moyens mobilisés pour réaliser le projet

Moyens humains propres à la structure candidate

- Présenter brièvement l'équipe impliquée dans le projet (composition, organisation).

- Montrer dans quelle mesure votre expérience (et celle de votre équipe) est pertinente pour crédibiliser le projet présenté (références, compétences dans le secteur des services de l'eau, de l'assainissement ou de la gestion des déchets dans les pays en développement, expérience de la zone géographique du projet, etc.).

- Préciser le cas échéant les actions sous-traitées ou confiées à d'autres organisations, entreprises, associations, etc.

Moyens matériels et techniques

- Décrire les principaux moyens et les techniques - internes à la structure candidate et externes - mis en œuvre durant le projet (équipement, matériel, etc.).

Moyens financiers

- Détailler le budget et les différentes sources de financement qui ont permis de réaliser le projet.

7. Implication des parties prenantes

- Quels acteurs et parties prenantes locales, publics ou privés (experts, associations, acteurs locaux, autorités publiques...) ont été associés au projet ?

Pour chaque acteur et partie prenante impliqué dans le projet, expliquer quel a été son degré d'implication et son rôle dans le projet.

Pour les candidats au Prix Accès aux Services Essentiels en particulier, préciser la façon dont les autorités publiques sont associées au projet.

8. Résultats

- Décrire de façon factuelle les résultats déjà obtenus lors de la mise en œuvre de votre projet, ainsi que les résultats escomptés.

Notamment, décrire et quantifier autant que possible de quelle manière votre projet permet d'améliorer :

- les services de l'eau, de l'assainissement ou la gestion de déchets, ou l'accès à ces services ;
- la situation des groupes cibles/bénéficiaires du projet ;
- le coût et l'accessibilité financière du service de l'eau, de l'assainissement ou la gestion de déchets.

9. Durabilité du projet

- Quels sont les facteurs nécessaires pour que votre projet soit viable et durable (d'un point de vue technique, financier, institutionnel, organisationnel...) ? Votre projet réunit-il tout ou partie de ces facteurs ?

10. Suivi/évaluation et utilisation du Prix

- Décrire les moyens internes et/ou externes mis en place ou envisagés pour assurer le suivi et l'évaluation des résultats du projet.

- Si vous êtes lauréat, comment le Prix sera-t-il utilisé?

11. Caractère innovant

Expliquer de façon concrète en quoi votre projet est innovant.

On entend par projet innovant un projet qui :

- présente des réponses originales et inédites aux besoins des services d'eau, de l'assainissement ou de la gestion de déchets ;
- concerne un mode d'intervention, une technique ou un service présentant un changement ou un apport par rapport aux pratiques existantes.

12. Valorisation du projet

- Décrire les méthodes de diffusion que vous utilisez (ou que vous envisagez) pour valoriser et faire connaître les activités menées dans le cadre du projet et les résultats atteints.

13. Réplicabilité et diffusion du projet

Il s'agit dans ce point de décrire les éléments de cadrage à transmettre dans le cas où un autre acteur souhaiterait s'approprier et mettre en œuvre votre projet.

Méthodologie

- Expliciter les conditions dans lesquelles votre innovation pourrait être généralisée (lieu, contexte et ressources locales, ensembles géographiques, population bénéficiaire potentielle), ainsi que les limites éventuelles à sa généralisation.

- Décrire la méthode globale nécessaire pour la mise en œuvre du projet.

- Estimer la durée nécessaire pour obtenir des résultats significatifs.

- Présenter :
 - les facteurs de succès déterminants

- les principales difficultés et contraintes
- les spécificités à respecter (géographiques, institutionnelles, éléments de contexte, ...)
- les prérequis et moyens nécessaires (moyens humains en nombre et compétence, moyens financiers, etc).

Faisabilité économique

- Renseigner tout élément économique permettant de comprendre la faisabilité et l'intérêt de l'innovation (coûts d'investissement, de maintenance, impact sur le coût du service...).

- Présenter les sources de financement nécessaires et/ou potentielles.

Faisabilité technique

- Renseigner tout élément permettant de répliquer votre innovation (détails techniques, mode d'emploi...).

Propriété intellectuelle

- Dans le cas où tout ou partie du projet/de l'innovation est protégée au titre de la propriété intellectuelle :
 - l'indiquer explicitement : titres de propriété, coût d'utilisation, etc.
 - montrer que cela ne représente pas un frein à la diffusion et à l'utilisation la plus large de l'innovation par d'autres acteurs.

IV. Renseignements complémentaires

Divers

- Etes-vous lauréat d'autres concours ou êtes-vous candidat à d'autres concours ? Si oui, le(s)quel(s)?
- Comment avez-vous connu le Prix SUEZ initiatives – Institut de France ?

Références bancaires

- Afin d'anticiper le versement du montant des Prix aux lauréats, merci de nous indiquer les références bancaires de l'organisme candidat :

Nom de la Banque du bénéficiaire :	
Adresse de la Banque du bénéficiaire :	
N° de compte du bénéficiaire :	
Code banque ou routing :	
SWIFT Code :	
Nom du bénéficiaire :	
Adresse du bénéficiaire :	

J'atteste avoir pris connaissance du règlement et certifie exacts et sincères les renseignements produits dans le présent dossier et dans les annexes. Je m'engage aussi à fournir toute information complémentaire.

Date

Nom et signature de la personne dûment habilitée à faire concourir la structure candidate